

**LANCEMENT DU RAPPORT NATIONAL
SUR LE DEVELOPPEMENT HUMAIN 2001**

« GOUVERNANCE ET DEVELOPPEMENT HUMAIN »

Les 25 & 26 Juillet 2002

Hôtel Méridien Président

Sous-Thème : « Justice, corruption et développement humain durable »

Par

M. Amadou Diallo

Directeur Adjoint des affaires criminelles et des grâces

RNDH 2001

Atelier 1 Gouvernance institutionnelle

JUSTICE, CORRUPTION ET DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE

Il est entendu que la corruption constitue un frein au développement en ce sens qu'elle inhibe l'économie.

La corruption dévoie l'économie et l'action politique dans de nombreux pays du tiers monde.

La lutte contre ce fléau requiert l'énergie de toutes les composantes de la société.

Avec le professeur KLITGAARD, nous faisons le constat qu'elle nécessite dans le secteur public des dispositions particulières. En effet le secteur public forme dans les pays en développement un rôle central et primordial. Il englobe généralement des activités économiques qui dans nombre de pays industrialisés relèvent de l'entreprise privée.

Dans bien des cas, en dehors du parti ou du dirigeant au pouvoir, il n'y pas ou guère d'alternative possible dans le domaine économique comme dans le domaine politique. C'est pourquoi le citoyen victime de la corruption gouvernementale risque de n'avoir que très peu de solutions de rechange vers lesquelles se tourner.

Le juriste NOONAN affirme que « la corruption est partout une honte. Il n'est pas un seul pays au monde qui ne la condamne dans ses livres de loi ».

A cet égard, la production normative de la communauté internationale en matière de corruption est devenue frénétique ces dernières années.

Aujourd'hui se met au point par un Comité spécialisé, un projet de convention contre la corruption décidé par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution n° 55/61 du 4 décembre 2000.

Ces travaux succèdent à ceux qui ont abouti à la mise en forme et à la signature de la Convention de Palerme sur la criminalité transnationale organisée où l'on trouve les premières normes répressives et préventives anti- corruption.

De toutes les régions du monde nous parvient l'écho d'application de conventions devant permettre de lutter efficacement contre la corruption.

Citons

- la convention inter américaine de lutte contre la corruption de 1996. On y trouve un article 8 sur la corruption active du

fonctionnaire étranger dans le cadre d'une transaction économique ou commerciale, sur l'enrichissement illicite et le détournement des biens publics ;

- entre 1995 et 1997, l'Union Européenne a adopté deux conventions et trois protocoles visant à lutter contre la corruption dans le cadre de la protection des intérêts financiers des communautés mais aussi plus largement à incriminer la corruption active et passive des fonctionnaires des communautés et des Etats membres. Une action commune prévoit également d'incriminer la corruption active et passive dans le secteur privé ;

- le Conseil de l'Europe a adopté entre 1997 et 1999 un ensemble d'instruments tendant à lutter contre la corruption sous l'angle de la prévention, de la répression et de la réparation. Il s'agit de

- 20 principes directeurs du code modelé de conduite pour les agents publics, d'une convention pénale de très large portée,
- d'une convention civile et en voie d'achèvement ,
- d'un protocole sur la corruption d'arbitre et
- d'une recommandation sur le financement des partis politiques et des campagnes électorales ;

- en 1997, l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) a adopté une convention au champ très limité puisqu'elle n'exige que l'incrimination de la corruption active d'agents publics étrangers dans le cadre des transactions commerciales internationales.

La CEDEAO est en train de mettre sur pied un projet de protocole de lutte contre la corruption.

Déjà en mai 2001, les Ministres de la Justice des Etats membres « conscients du fait que le fléau de la corruption va au delà du crime, de l'immoralité et des frontières nationales pour saper la dynamique même du développement durable, la bonne gouvernance, la coopération et la sécurité internationale » ont pris l'engagement de « renforcer leurs législations et de les harmoniser au moyen d'un protocole sous régional sur la lutte contre la corruption qui comportera entre autres, l'extradition, les contrôles de douane et d'immigration, la gestion de l'information et de procédures judiciaires ».

Appel est lancé « aux gouvernements pour qu'ils démontrent de façon évidente l'engagement politique et la fermeté de leadership requis pour la réalisation de stratégies nationales et internationales viables en matière de corruption dans le respect de l'Etat de droit et des principes démocratiques ».

C'est dans ce contexte qu'il faut comprendre la loi malienne du 20 août 2001 portant code de procédure pénale laquelle a introduit un dispositif de lutte contre la corruption qui s'avère d'une certaine efficacité si l'on en croit les échos qui nous parviennent de la presse.

Au chapitre IX intitulé : « de la poursuite, de l'instruction et du jugement en matière de corruption et d'infractions économiques et financières », il est dit à l'article 609 du code malien que les infractions de corruption et d'actes de corruption définies dans le code pénal, des impôts, des douanes, des marchés publics ainsi que dans la loi de finance et de comptabilité sont poursuivies, instruites et jugées selon une procédure particulière.

La poursuite et l'instruction sont opérées par un parquet spécialisé, des cabinets d'instruction spécialisés s'appuyant sur une brigade d'investigation spécialisée dite brigade économique et financière composée d'agents et d'officiers de police judiciaire de la Police et la Gendarmerie mis à la disposition du Ministère de la Justice par les ministres dont ils relèvent sur le plan administratif. Des assistants spécialisés en matière économique, financière, fiscale et douanière sont également prévus.

Des Tribunaux de premier degré nommément désignés sont seuls à l'exclusion des tous les autres, compétents pour les jugements des délits ; pour les crimes économiques des Cours d'Assises désignés dans les mêmes conditions sont compétentes.

Au Sénégal, la révision du code pénal et du code de procédure pénale est achevée. Le projet est déposé sur le bureau du Secrétariat Général du Gouvernement.

Des avancées sont notées quant à l'implication des dirigeants d'entreprises privées jusqu'ici hors d'attente de la loi pénale sur la corruption stricto sensu.

Des incriminations nouvelles sont par ailleurs introduites relativement à certains actes de corruption :

- le blanchiment d'argent sale
- le délit d'initié
- la fausse déclaration du patrimoine
- le favoritisme.

En se mettant au diapason des normes acceptées par la communauté internationale, le Sénégal va s'engager dans une nouvelle perspective de lutte contre la corruption./-

Amadou DIALLO
Directeur Adjoint des
Affaires criminelles
et des Grâces
Ministère de la Justice

LANCEMENT DU RAPPORT NATIONAL SUR LE DEVELOPPEMENT HUMAIN EDITION 2001

HOTEL MERIDIEN PRESIDENT

* * *

PROGRAMME

Jeudi 25 juillet 2002

09h00-09h45	Présentation du Rapport National sur le Développement Humain par le Professeur Moustapha Kassé, et discussions en plénière
09h45-10h00	Formation des 3 ateliers
10h00-10h15	Pause café
10h15-13h00	Travaux d'ateliers
13h00-14h30	Déjeuner
14h30-16h00	Suite des travaux d'ateliers
16h00-16h15	Pause café
16h15-17h30	Restitution des travaux d'ateliers (plénière)

Vendredi 26 juillet 2002

8h15	Accueil et mise en place des invités
09h00	Cérémonie de lancement du Rapport National sur le Développement Humain <ul style="list-style-type: none">• Allocution de Monsieur Ahmed Rhazaoui, Représentant Résident du PNUD• Présentation résumé des conclusions et recommandations du Rapport (Professeur Moustapha Kassé)

- **Présentation du rapport consolidé des ateliers**
(Madame Marie Angélique Savané)
- **Allocution de Maître Abdoulaye Wade, Président de la République**

10h30-10h45

Pause café

10h45-12h30

Conférence de presse (PNUD, Gouvernement, Présidente du Comité de Pilotage du RNDH)

Fin des travaux

* * *

LANCEMENT DU RAPPORT NATIONAL SUR LE DEVELOPPEMENT HUMAIN - 2001

DEROULEMENT DES ATELIERS

ATELIER 1

Thème : Gouvernance Institutionnelle

Président de séance : Madame Haoua Dia Thiam, Député, Assemblée Nationale

- *Justice, corruption et développement humain durable*
Introduit par Me Mame Adama Guèye (Forum Civil)
et M. Doudou Ndir, Directeur des affaires criminelles et des grâces
- *Décentralisation et Participation Populaire*
Introduit par M. Boubacar Diop (CONGAD)
et M. Mamadou Diouf, Directeur des Collectivités Locales
- *Média et démocratie*
introduit par M. Abdou Latif Coulibaly (Sud Com.)

ATELIER 2

Thème : Gouvernance Economique

Président de séance : Mansour Kama, président du Conseil National des Employeurs du Sénégal (CNES).

- *Rôle des institutions et des Marchés*
introduit par M. Amadou Kane (Directeur Général de la Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie) et M. Ahmed Amar (Directeur Général des Nouvelles Minoteries Africaines)
- *Efficacité des politiques en relation avec le développement humain*
introduit par Mme Fatou Sarr (ENDA)

ATELIER 3

Thème : Politiques Sociales

Président de séance : Mamadou Guiro, Secrétaire Général de la Confédération Nationale des Travailleurs du Sénégal (CNTS)

- *Accès aux services sociaux de base*
introduit par M. Thierno Niane, Coordonnateur National du Programme de Lutte contre la Pauvreté
- *Réglementation des Services sociaux de base*
 - * *Santé et habit* introduit par M. El Housseynou Ly, Directeur de l'Institut Africain de Gestion Urbaine (IAGU)
 - * *Education* introduit par M. Mbaye Ndoumbé Guèye
Direction de la Planification et de la Réforme Educative (DPRE)
- *Efficacité et équité des politiques sociales*
introduit par M. Karim Dahou (ENDA)

Ibrahima BA

De : charlotte sow <charlotte.sow@undp.org>
À : <ondoyekh@hotmail.com>; <pelbsp5@sentoo.sn>
Cc : <taib.diallo@undp.org>
Envoyé : jeudi 13 juin 2002 17:17
Joindre : invitation.doc; Termes de Référence du lancement du RNDH 2001.doc; charlotte.sow.vcf
Objet : LANCEMENT RNDH-2001

Messieurs,

Comme convenu avec M. Diallo, veuillez trouver ci-joint les termes de référence du lancement du RNDH 2001 ainsi que la lettre d'invitation à soumettre à la signature de Monsieur le Ministère de l'Economie et des Finances.

Je vous en souhaite bonne réception.

Meilleures salutations.

04/07/2002

Termes de Référence du lancement du RNDH 2001

I – Contexte :

Les concepts de Développement Humain et de Gouvernance sont depuis la fin des années au cœur des préoccupations des décideurs politiques et économiques nationaux et des partenaires internationaux bilatéraux comme multilatéraux. En effet, dans nos pays en perpétuelle quête de progrès économique et social, l'opérationnalisation de ces concepts peut assurément conduire à l'atteinte de nos objectifs en matière de développement.

Pour appuyer le dialogue sur les politiques et encourager la réflexion sur le développement humain durable, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) publie, de façon régulière depuis 1990, au niveau mondial un rapport sur des thèmes s'y rapportant aux fins d'évaluer les progrès réalisés et d'impulser la réflexion théorique et pratique dans divers domaines de l'activité économique et sociale. Le PNUD appuie dans chaque pays le Gouvernement pour l'élaboration d'un *Rapport National sur le Développement Humain* articulé autour d'un thème d'actualité.

L'édition 2001 dont le thème est «Bonne Gouvernance et Développement Humain », s'inscrit dans ce cadre. Elle a bénéficié de l'expertise d'une équipe de consultants nationaux indépendants avec l'appui d'un comité technique de pilotage comprenant des experts du gouvernement, de la société civile et du PNUD.

Ce rapport qui est le fruit de ce partenariat fécond devra, pour mieux servir sa cause et atteindre sa cible, être partagé et approprié par tous les acteurs économiques et sociaux, publics comme privés. C'est dans ce cadre que se tient cet atelier de lancement.

II – Les Objectifs :

• *Objectif Général :*

L'objectif général de cet atelier est d'assurer une large diffusion et de partager les principales conclusions et recommandations du Rapport National sur le Développement Humain 2001.

• *Objectifs Spécifiques :*

Les objectifs spécifiques de cette rencontre sont :

- de discuter plus profondément de la problématique de la bonne gouvernance et de ses relations avec le développement humain ;
- de créer une synergie entre Gouvernement, partenaires au développement, secteur privé et société civile autour de la thématique du RNDH 2001 ;

IV - Résultats attendus

Le principal résultat attendu de cette importante rencontre est :

Une appropriation effective et une opérationnalisation des principales conclusions et recommandations du RNDH 2001 par les acteurs et partenaires concernés.

V – Méthodologie :

La méthodologie définie retient la répartition suivante des activités :

- deux séances plénières : l'une pendant la matinée pour la présentation du Rapport par le consultant principal; et la seconde après les travaux d'atelier; chaque présentation fera l'objet de débats.
- Trois ateliers sont prévus: Gouvernance Institutionnelle, Gouvernance Economique et Politiques Sociales. Dans chacun d'eux, des spécialistes introduiront différents sous-thèmes qui feront en suite l'objet de débats.
- Une conférence de presse sera donnée conjointement par le Représentant Résident du PNUD et la Présidente du comité de pilotage du RNDH 2001 et un représentant du Gouvernement.

VI – Prise en Charge des participants :

Les participants seront pris en charge par les organisateurs pour le déjeuner. Les frais de transport seront remboursés à la fin des travaux et un montant forfaitaire sera attribué aux animateurs d'ateliers.

Ibrahima BA

De : taib diallo <taib.diallo@undp.org>
À : <pelpsp5@sentoo.sn>
Envoyé : mercredi 22 mai 2002 12:43
Joindre : taib.diallo.vcf
Objet : Draft

Bonjour M. Ba,

Je vous envoie ci-joint un draft du projet de lettre aux différents introducteurs de sous-thème lors de la journée de lancement. Aussi, j'ai eu au téléphone le Pr. Kasse et Mme Savané hier qui ont confirmé leur participation à une réunion du comité technique du RNDH pour le vendredi prochain à 16 à la salle de conférence du PNUD. Informer MM. Ndoye et/ou Lom.*

Merci et cordialement, Taïb.

04/07/2002